



Les bases d'une gouvernance efficace du conseil d'administration

Le MCCA a mandaté PEOPLE FIRST HR Services pour fournir son expertise sur la gouvernance du conseil d'administration afin de développer de cette ressource.

L'Orientation en ligne sur le conseil d'administration fait partie du Plan d'action du Manitoba (Manitoba's Action Plan), dans le cadre de l'Entente Canada-Manitoba sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants (Canada-Manitoba Early Learning and Child Care Agreement).



Manitoba Child Care
Association

2e étage, 2350 McPhillips St (Édifice Banque Royale)
Winnipeg, Manitoba, Canada R2V4J6

Téléphone : (204) 586-8587
Sans frais : 1-888-323-4676 (MB)
Télécopieur : (204) 589-5613

www.mccahouse.org



Une ressource d'orientation
en ligne pour les centres
d'apprentissage et services
de garde des jeunes enfants



Les bases d'une gouvernance efficace du conseil d'administration

Cette série de formations fournit des informations pour aider les conseils d'administration à comprendre leurs rôles et responsabilités, leur obligation de rendre des comptes, leur autorité et la manière de conduire des réunions efficaces.

Cette formation, qui se compose de trois modules, permettra :

- de sensibiliser les membres des conseils d'administration quant à leurs fonctions de base ainsi qu'à leurs responsabilités ;
- d'assurer une uniformité raisonnable dans la formation offerte aux conseils d'administration dans tous les centres de garde d'enfants de la province ;
- de présenter un guide précieux et suffisamment flexible pour être utile dans toutes les garderies à but non lucratif ;
- de servir de document de référence pour la formation et l'orientation des conseils.

Module 1 : Rôles & responsabilités

(30 minutes)

Ce module est conçu pour communiquer les responsabilités et fonctions de base attendues d'un conseil d'administration et de ses membres. Il couvre les sujets suivants : terminologie, responsabilités du conseil, rôle du conseil, rôle des membres du conseil, responsabilités envers le personnel et relations avec celui-ci, recrutement des membres du conseil et orientation du conseil.



Module 2: Responsabilités et autorité du conseil d'administration et des comités

(15 minutes)

Le conseil d'administration constitue l'autorité légale d'une organisation. Ce module couvre des sujets liés à la responsabilité et à l'autorité. Les points suivants seront abordés : règlements administratifs, code de conduite et comités.

Module 3: Réunions efficaces (15 minutes)

Ce module présente les aspects d'une réunion efficace. Il couvre les sujets suivants : l'objectif de la réunion, la préparation de la réunion, la présidence efficace, les procédures de réunion et le quorum, les ordres du jour et les rapports, les séances à huis clos, la participation efficace, le réseautage/le temps social, les procès-verbaux et les points d'action et les assemblées générales annuelles.

Coût : 35,00 \$ par personne**

Pour s'inscrire :

Visitez www.mccahouse.org

*Cette ressource n'est pas destinée à fournir des conseils juridiques aux membres du conseil d'administration. Le conseil d'administration doit minimiser les risques et faire appel à une expertise professionnelle dans certaines situations, par exemple : l'approbation ou la modification des statuts, le traitement de questions difficiles concernant le personnel, la négociation de contrats et de conventions.